



## Les « P'tits vacanciers » 2023

Dison, le 16 mai 2023

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a décidé d'organiser pendant les vacances d'été des animations encadrées par du personnel spécialisé à l'intention des enfants de 3 à 12 ans domiciliés ou scolarisés à Dison.

### DATES

Du 10 juillet au 24 août 2023 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30), excepté les jours fériés. L'accès aux animations n'est plus autorisé après 9h et le retour peut se faire à 16h au plus tôt.

### LIEU

Ecole communale Heureuse, rue de Verviers 310 à Andrimont.

### PROGRAMME

Chaque semaine, des activités variées seront préparées par l'équipe des animateurs (animations culturelles, artistiques, sportives et culinaires).

Une excursion sera proposée chaque mercredi et une sortie à la piscine sera organisée certaines semaines.

### PRIX

- 40€ par semaine et par enfant domicilié et/ou scolarisé à Dison (avec un maximum de 120€ par semaine et par famille)
- 50€ par semaine et par enfant non domicilié à Dison (avec un maximum de 150€ par semaine et par famille) → sur dérogation du Collège communal.

Le prix comprend les potages, les boissons de midi et les diverses activités proposées (piscine, excursions, ...).

### Remboursement en cas de maladie uniquement :

Seules les absences couvertes par un certificat médical pourront être remboursées. Une demande écrite accompagnée du certificat médical doit être envoyée au Service ATL pour le 15 septembre 2023 au plus tard.

### INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles du 23 mai au 16 juin 2023. Les places disponibles sont limitées. En inscrivant votre(vos) enfant(s), vous marquez votre accord sur le Règlement d'ordre intérieur (accessible sur le site de l'Administration communale [www.dison.eu](http://www.dison.eu)).

## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

1. Compléter le formulaire d'inscription et la fiche santé qui sont disponibles :
  - sur le site Internet de l'Administration communale ([www.dison.eu](http://www.dison.eu)) ;
  - auprès des directions de vos écoles ;
  - à l'Administration communale.
2. Transmettre le formulaire d'inscription et la fiche santé au Service ATL (Mme Laurence Blanc) de l'Administration communale de Dison à l'une des dates suivantes :

|                                    |                                    |                                     |
|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Mardi 23 mai<br>de 9h00 à 12h00    | Jeudi 25 mai<br>de 9h00 à 12h00    | Vendredi 26 mai<br>de 13h00 à 16h00 |
| Mercredi 31 mai<br>de 9h00 à 12h00 | Vendredi 2 juin<br>de 9h00 à 12h00 |                                     |
| Lundi 5 mai<br>de 13h00 à 16h00    | Jeudi 8 juin<br>de 9h00 à 12h00    |                                     |
| Mardi 13 juin<br>de 13h00 à 16h00  | Jeudi 15 juin<br>de 13h00 à 16h00  |                                     |

3. Payer le montant de l'inscription sur le compte BE47 0000 0194 8080 pour le 16 juin 2023 au plus tard avec la mention suivante : Nom + prénom de l'enfant + numéro(s) de la(des) semaine(s) d'inscription.

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement. Si le paiement n'est pas parvenu pour le 16 juin 2023 alors, nous serons dans l'obligation d'enlever votre enfant du listing de la Plaine de vacances.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Mme Laurence Blanc au 087/32.67.04.

Nous espérons que cette organisation répondra à vos attentes et, nous vous prions d'agréer, chers Parents, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

M. RIGAUX-ELOYE



La Bourgmestre,

V. BONNI

L'Echevine de la Jeunesse,

S. WILLOT